

Règlement de l'Appel à projets 2007-2009

du Festival Théâtral du Val d'Oise

Conditions de participation

1/ Binôme auteur/metteur en scène

a) Le projet de création doit être présenté par le metteur en scène de la compagnie **qui travaille en lien étroit avec un auteur** (exemple : Jovet/Giraudoux, Schiaretti/J.P Siméon).

Une lettre de l'auteur confirmant la cession de ses droits sur la pièce au metteur en scène doit accompagner le dossier.

b) L'Appel à projets est ouvert aux compagnies dont au-moins une production aura été repérée soit par des professionnels, soit par les institutions culturelles, soit par les médias.

La compagnie devra garantir son statut professionnel et être soutenue par une institution publique.

c) L'Appel à projets est ouvert aux auteurs de langue française dont, à ce jour, deux oeuvres ont été produites sur scène dans des conditions professionnelles.

d) Il est recommandé que l'auteur du texte ait déjà produit une écriture en direction du Jeune Public et/ou du tout public.

e) Le projet de création doit s'adresser conjointement au « Jeune Public » et au « Tout public », c'est-à-dire pour un public familial à partir de 7 ans.

f) Le projet de création doit être adaptable aux conditions d'accueil différentes des tournées.

g) Le texte présenté doit permettre la réalisation d'un spectacle d'une heure minimum avec quatre comédiens maximum.

h) L'équipe porteuse du projet devra se rendre disponible pour des actions culturelles diverses autour de la création.

En retour, une « carte blanche » sera donnée aux porteurs du projet afin de présenter leur travail et le monde créatif qui les inspire.

i) Le texte de présentation doit être exclusivement adressé au festival par le porteur du projet.

2/ Envois et restitutions des projets

a) Chaque projet est transmis impérativement par voie postale avant le 30 septembre 2007 en deux exemplaires dactylographiés (un relié et un non-relié).

Les pages sont numérotées, sans recto-verso.

Envoi des projets à l'adresse suivante : Festival Théâtral du Val d'Oise
21 bis avenue de la Division Leclerc
95170 Deuil-la-Barre

Paraphe obligatoire

- b) Les projets non retenus restent à disposition des porteurs de projets pour restitution à partir d'avril 2008 et ceci jusqu'au 31 décembre 2008.
- c) L'équipe porteuse du projet joindra à son envoi sous peine de rejet de sa participation :
 - les fiches d'information ci-jointes, dûment remplies,
 - un curriculum vitae de l'auteur et du metteur en scène,
 - un dossier de présentation de la compagnie accompagné d'un dossier de presse,
 - un budget prévisionnel du projet,
 - une lettre de l'auteur attestant la cession des droits de sa pièce au metteur en scène,
 - trois lettres de recommandations du milieu professionnel.

3/ La commission de sélection de projets

- a) La commission est présidée par le bureau du Festival Théâtral du Val d'Oise
- b) Les projets répondant aux critères des paragraphes 1 et 2 seront répartis entre les lecteurs de la commission pour 2 premières lectures indépendantes.

Chaque lecteur sélectionnera zéro, un ou deux projets.

Les projets issus de cette sélection seront lus par la totalité des lecteurs.

Un vote final en retiendra au maximum 3 :

Les porteurs des 3 projets sélectionnés devront les défendre devant la commission qui déterminera :

- L'œuvre choisie qui sera créée pour l'inauguration et jouée pendant le Festival Théâtral du Val d'Oise en 2009.
- Les 2 œuvres qui seront présentées en lecture publique, organisées par le Festival Théâtral du Val d'Oise pendant ce même festival en octobre-novembre 2009 et au cours de la saison, en partenariat avec les villes intéressées.

- c) La commission est totalement libre de ses choix, qu'elle n'a pas à justifier.
- d) Un courrier adressé courant avril 2008 informera les porteurs de projets de la suite donnée à leurs dossiers.

4/ La création théâtrale et la diffusion de l'œuvre

- a) Le Festival Théâtral du Val d'Oise participera à la co-production du spectacle, en accord avec les porteurs du projet, et les villes partenaires qui accueilleront le spectacle.
- b) En l'absence d'accord entre les porteurs du projet, et la direction du Festival Théâtral du Val d'Oise sur les conditions de la création du spectacle dans les deux mois suivant le choix du projet, le Festival Théâtral du Val d'Oise renoncera à présenter le spectacle, sans que sa responsabilité puisse être engagée.
Une autre œuvre sera alors choisie parmi les deux autres du vote final.

Paraphe obligatoire

- c) Le Festival Théâtral du Val d'Oise pourra librement coproduire le spectacle avec les partenaires de son choix ; il prend en charge la promotion du spectacle.
- d) L'auteur et le metteur en scène accordent au Festival Théâtral du Val d'Oise et aux autres co-producteurs éventuels l'exclusivité des droits d'exploitation du spectacle au niveau mondial jusqu'à fin novembre 2010.
Le Festival Théâtral du Val d'Oise n'a aucun droit sur l'édition de l'œuvre, sauf accord particulier avec l'auteur.
Une aide à l'édition peut cependant lui être proposée.
- e) Pour le festival 2009, c'est-à-dire d'octobre à novembre, le Festival Théâtral du Val d'Oise se réserve la priorité de la programmation du spectacle. Pendant cette période, un accord préalable du Festival Théâtral du Val d'Oise sera nécessaire pour toute demande de représentation hors Festival Théâtral du Val d'Oise.
Le spectacle pourra faire l'objet de tournées tant en France qu'à l'étranger sans limitation de durée. Toutefois, jusqu'à fin novembre 2010, les demandes de programmation qui émanent du Val d'Oise et des autres co-producteurs devront être assurées en priorité.
- f) Sur ces bases et en accord avec les différents partenaires, un contrat sera dûment établi.

Paraphe obligatoire

L'auteur et le metteur en scène qui souhaitent participer à l'appel à projets déclarent accepter et souscrire sans aucune réserve et dans leur totalité aux conditions et modalités exposées paragraphes 1, 2, 3, et 4 précédentes, sous peine d'éventuel retrait de leur projet de la programmation du Festival Théâtral du Val d'Oise, sans qu'ils puissent prétendre à un quelconque dédommagement de la part du Festival Théâtral du Val d'Oise. Pour tout litige concernant l'appel à projets, les seuls tribunaux compétents seront ceux de Pontoise.

ATTENTION

Pour qu'une demande de participation à l'appel à projets soit prise en considération, l'auteur et le metteur en scène doivent adresser un dossier complet avant le 30 septembre 2007 comprenant :

- les fiches d'information, ci-jointes, dûment remplies,
- un curriculum vitae pour l'auteur et le metteur en scène,
- le présent règlement paraphé et signé,
- deux exemplaires du projet,
- un dossier de présentation de la compagnie accompagné d'un dossier de presse,
- un budget prévisionnel du projet,
- une lettre de l'auteur attestant la cession des droits de sa pièce à la compagnie,
- trois lettres de recommandations du milieu professionnel.

L'auteur et le metteur en scène qui souhaitent participer à l'appel à projets paraphent chaque page du présent règlement.

Ils datent et signent cette dernière page, faisant précéder leur signature de la mention manuscrite : "LU ET APPROUVÉ, BON POUR ACCORD".

Signature de l'auteur :

signature du metteur en scène :

FICHE D'INFORMATION RELATIVE A L'APPEL A PROJETS
organisé par le FESTIVAL THÉÂTRAL DU VAL D'OISE
CONCERNANT L'AUTEUR

Nom :

Prénoms :

Pseudonyme :

Adresse :

Tél :

Adresse mail :

TEXTES ECRITS :

- Titre :

- Titre :

TEXTES MONTÉS :

1/ Titre :

année de création :

metteur en scène :

producteurs :

lieux et dates des représentations :

2/ Titre :

année de création :

metteur en scène :

producteurs :

lieux et dates des représentations :

**FICHE D'INFORMATION RELATIVE A L'APPEL A PROJETS
organisé par le FESTIVAL THÉÂTRAL DU VAL D'OISE
CONCERNANT LE METTEUR EN SCÈNE DE LA COMPAGNIE**

Nom :

Prénoms :

Nom de la compagnie :

Adresse :

Tél :

Adresse mail :

Site web de la compagnie :

Date de création de la compagnie :

Aides publiques ou subventions reçues :

PIÈCES MONTÉES :

1/ Titre :

année de création :

producteurs :

lieux et dates des représentations :

2/ Titre :

année de création :

producteurs :

lieux et dates des représentations :